

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	7	7

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 7	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 26/01/2024 et publication le 29/01/2024

L'an 2024, le 23 janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 janvier 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 16 janvier 2024.

Présents : CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, LEROUX François, MOUTON Joëlle, RENARD Nadège

Excusé : AUBIN Jean-Pierre, JULIEN Alexandre, PROVOST Olivier

Absent :

A été nommé secrétaire : Jacky GAUTHEUR

D2024-002 : Positionnement sur les liaisons (Schéma directeur des modes actifs)

a) Contexte

La Communauté de communes finalise le schéma directeur des modes actifs (SDMA) qui vise à définir la politique cyclable intercommunal ainsi que le programme pluriannuel d'investissement nécessaire à sa mise en œuvre.

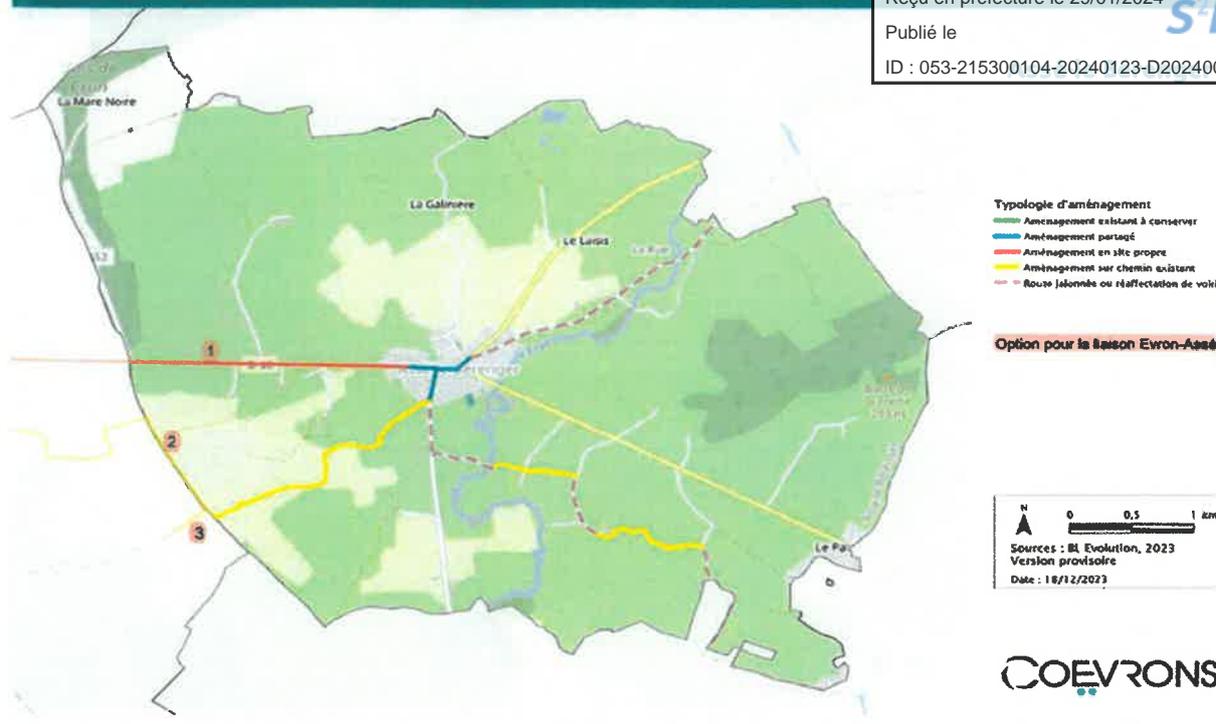
Suites aux différentes réunions organisées, un maillage a été défini. Il s'agit d'un schéma de principe qui pourra être amené à évoluer pour tenir compte des réalités locales.

Des aménagements cyclables en site propre (ex : piste cyclable, voie verte) sont envisagés sur plusieurs tronçons pour des liaisons domicile-travail inter-bourgs ainsi que du jalonnement. Un échéancier prévisionnel de mise en place des liaisons à aménager a également été défini.

Enfin la conférence des maires du 27 septembre dernier a également posé les premières bases de la répartition des charges entre les communes et la Communauté de communes, et précisé les champs d'intervention de chacune des parties.

b) Enjeux

Voici la carte des aménagements cyclables envisagés sur la commune d'ASSE LE BERENGER :

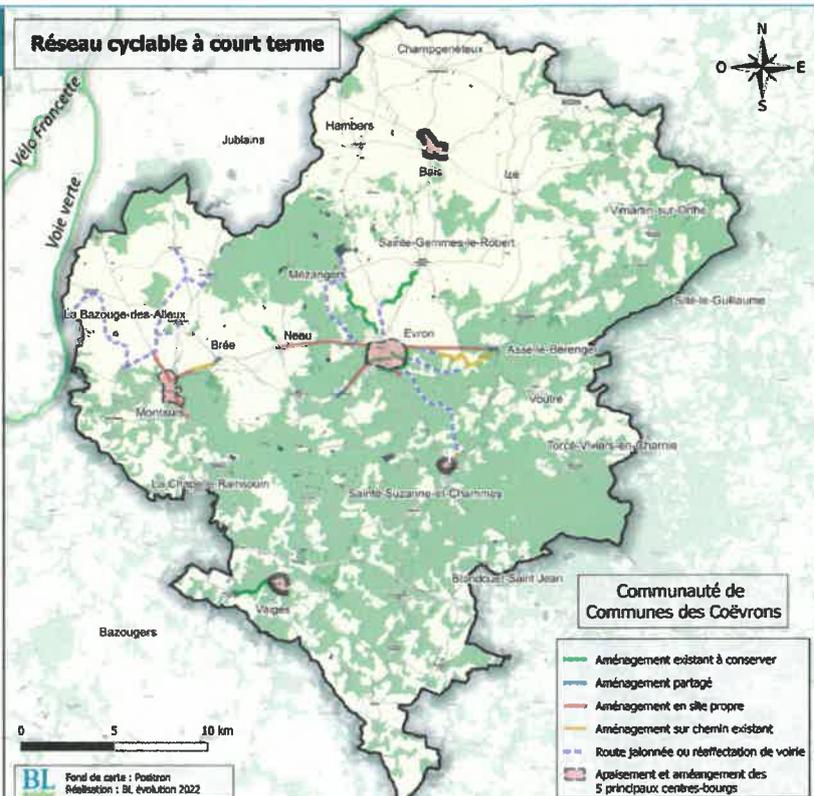


COEVRONS

Carte de synthèse des liaisons à aménager – réseau court terme

A court terme, il s'agit de réaliser un maillage, notamment autour d'Evron et de Montsûrs, où le potentiel de report modal est le plus important. En particulier, un travail sera fait sur les liaisons suivantes :

- **Evron – Châtres** : le projet est déjà en cours.
- **Evron – Sainte-Suzanne** : la liaison peut être réalisée à très court terme, car elle demande peu d'aménagements.
- **Evron – Mézangers** : la proposition est de conserver la voie douce existante, et de créer une liaison sur une route peu circulée en complément. Cette liaison peut également être réalisée à très court terme.
- **Evron – Sainte-Gemmes-le-Robert** : il s'agit de mieux valoriser l'existant. Une option par des routes peu circulées pourrait également être mise en œuvre à très court terme, même si l'option d'une voie verte le long de la RD a été retenue à plus long terme.
- **Evron – Assé-le-Béranger** : une étude de faisabilité pourra être réalisée à très court terme, cela permettra notamment d'arbitrer entre les 3 propositions.
- **Evron – Neau** : une étude de faisabilité pourra être réalisée à très court terme pour réaliser rapidement cette liaison.
- **Montsûrs – Brée** : liaison à réaliser à court terme dans la continuité de la liaison vers la gare de Montsûrs depuis le centre-bourg.
- **Montsûrs – villages au Nord et ZA au sud** : deux tronçons d'aménagements en site propre devront être réalisés pour permettre la création de ces liaisons.



Sur le court terme, **ASSE LE BERENGER** est concernée par la liaison qui la relie à la commune d'**EVRO**

Carte de synthèse des liaisons à aménager - réseau moyen terme

Pour élargir le réseau réalisé à court terme, de nouvelles liaisons seront créées à **moyen terme**, en particulier :

- **Vimartin-sur-Ortha** : un aménagement qualitatif permettra de relier les 3 bourgs de la commune nouvelle.
- **Evron – Sainte-Gemmes** : création d'une voie verte le long de la RD, ou transformation d'une route peu circulée parallèle en voie verte. Le centre-ville d'Evron devra également être aménagé.
- **Liaisons autour de Montsûrs**, vers Sainte-Cénéry, et La Chappelle-Rainsouin. L'aménagement du bourg de Montsûrs reste à étudier plus en détail pour assurer la continuité du réseau intercommunal.
- **Liaison Brée – Neau**, permettant d'assurer la continuité du réseau entre Evron et Montsûrs.
- **Châtres – Saint-Christophe** pour relier le bourg de Saint-Christophe-du-Luat au réseau cyclable.
- **Bais – Hambers** : **arbitrage à réaliser** entre plusieurs options.
- **Liaisons vers Voutré et Saint-Georges-sur-Erve**, dans la continuité de la liaison vers Assé-le-Bérenger.
- **Liaison vers la ZA au nord de Valges**.
- **Quelques liaisons complémentaires** pour relier le secteur nord au reste du réseau cyclable, dans un but principalement touristique.

Certaines de ces liaisons pourront également être réalisées à plus court terme selon les opportunités.

Réseau cyclable à moyen terme



Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 053-215300104-20240123-D2024002-DE



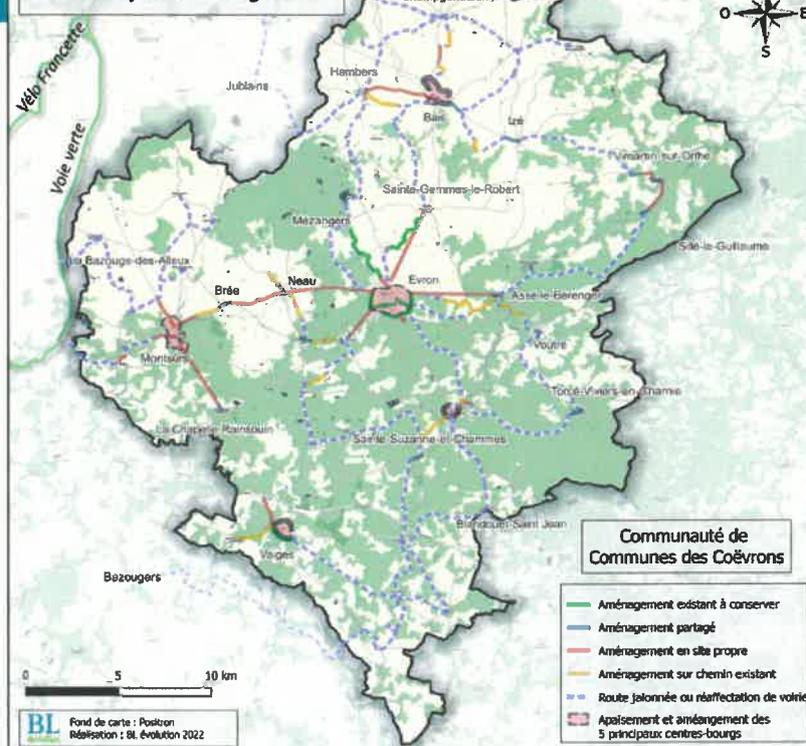
Sur le moyen terme, **ASSE LE BERENGER** est concernée par la liaison qui la relie aux communes de **SAINT GEORGES SUR ERVE** et de **VOUTRE**.

Carte de synthèse des liaisons à aménager - réseau long terme

A terme, le réseau cyclable structurant qui aura été construit devra être entretenu et étoffé, en particulier :

- **Création de nouvelles liaisons qualitatives en site propre** :
 - ✓ Sainte-Suzanne – Chammas
 - ✓ Saint-Christophe – Neau
 - ✓ Bais – Champgenêteux
- **Entretien du réseau cyclable et reprise des aménagements cyclables pas suffisamment qualitatifs**, notamment la liaison au nord de Neau ou entre Valges et Saint-Georges-le-Fiécharde
- **Création d'un maillage fin du territoire, principalement via la mise en place d'un réseau de routes jalonnées** sur les secteurs nord-est et sud-est du territoire. Il sera essentiel de penser une **offre touristique et de loisirs** en parallèle du réseau cyclable et des routes jalonnées : boucles locales, traversée du territoire et connexion à la Vélo Francette.

Réseau cyclable à long terme



Fond de carte : Positron
Réalisation : BL évolution 2022

	Nom des liaisons	Longueur totale (m)	Coût total	Coût/an/hab
COURT TERME	Evron - Châtres	2 314	555 282 €	239,92 €
	Evron - Mézangers (Gué de Selle)	6 529	19 586 €	3,00 €
	Evron - Neau	4 698	1 409 292 €	300,00 €
	Evron - Sainte-Gemmes	2 045	6 136 €	3,00 €
	Evron - Sainte-Suzanne	7 848	148 582 €	18,93 €
	Montsûrs - Villages au Nord	21 092	599 796 €	28,44 €
	Evron - Assé-le-Bérenger	4 907	1 327 016 €	270,43 €
	Montsûrs - Brée	2 793	561 704 €	201,09 €
	Montsûrs - ZA sud	1 140	342 031 €	300,00 €
	Total court terme	53 366	4 969 427 €	93,12 €
Total/an/hab sur 5 ans (2023 – 2027)		37 €/an/hab		
MOYEN TERME	Bais - Hambers	4 453	288 467 €	64,78 €
	Châtres - Saint-Christophe - Neau	2 478	189 832 €	76,60 €
	Evron - Mézangers (Gué de Selle)	584	175 131 €	300,00 €
	Evron - Sainte-Gemmes	4 513	1 353 951 €	300,00 €
	Liaisons complémentaires et jalonnement	27 708	83 123 €	3,00 €
	Montsûrs - La Chapelle-Rainsouin	3 019	838 483 €	277,76 €
	Montsûrs - Saint-Cénére	4 095	514 322 €	125,58 €
	Vaiges et Saint-Georges-le-Flécharde	1 561	468 387 €	300,00 €
	Vimartin-sur-Orthe	4 008	803 714 €	200,52 €
	Assé - Saint-Georges-sur-Erve	2 424	16 557 €	6,83 €
	Assé - Voutré	4 223	195 289 €	46,24 €
	Brée - Neau	3 418	941 231 €	275,36 €
	Sainte-Suzanne - Chammes	4 075	288 255 €	70,73 €
	Total moyen terme	66 560	6 156 742 €	92,50 €
	Total/an/hab sur 5 ans (2028 – 2032)		45 €/an/hab	
LONG TERME	Bais - Champagnéteux	4 977	443 344 €	89,09 €
	Châtres - Saint-Christophe - Neau	3 308	212 620 €	64,27 €
	Liaisons complémentaires et jalonnement	116 344	985 977 €	8,47 €
	Vaiges et Saint-Georges-le-Flécharde	3 721	792 415 €	212,93 €
	Total long terme	132 425	2 434 357 €	18,38 €
Total/an/hab sur 5 ans		18 €/an/hab		
Total 2023 – 2034	244 201	13 560 525 €	55,53 €	
Total/an/hab sur 15 ans (2023 – 2037)		33 €/an/hab		

Enfin, concernant la répartition des charges entre collectivités, les dispositions suivantes ont été validées en conférence des maires du 27 septembre dernier :

- Prise en charge par la Communauté de communes des aménagements cyclables inscrits au SDMA hors agglomération, dans certaines conditions
- Prise en charge par les communes des aménagements cyclables en agglomération
- Prise en charge par le Département des liaisons cyclables domicile-travail identifiées comme prioritaires dans le SDMA le long des routes départementales dans les conditions suivantes :
 - o Que la continuité cyclable soit assurée en agglomération et dans les centres-bourgs
 - o Que les négociations avec les propriétaires terrains soient réalisées

c) Mise en œuvre

Avant d'adopter le schéma directeur des modes actifs en conseil communautaire, il est demandé aux conseils municipaux :

- De se positionner (par délibération) sur la ou les liaisons envisagées sur leur territoire
- De faire part des projets d'aménagements prévus au sein des centres-bourgs qui pourraient avoir une incidence sur l'échéancier de mise œuvre du SDMA
- De préciser leur engagement à porter la démarche (négociations foncières et aménagements en agglomération) lorsqu'un aménagement est envisagé dans le schéma directeur.

La délibération ci-après est soumise au conseil municipal

Le conseil municipal,

CONSIDERANT que la Communauté de communes des Coëvrons élabore un Schéma directeur des modes actifs à l'échelle du territoire ;

CONSIDERANT les projets de liaisons cyclables inscrits dans le projet de schéma ;

CONSIDERANT que la commune est invitée à se positionner sur les liaisons inter-bourgs prévues sur son territoire avant adoption du schéma directeur par la Communauté de communes des Coëvrons ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 7

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 7

DONNE un avis favorable sur les projets de liaisons identifiées sur la commune de ASSE LE BERENGER sous réserve :

* Que les liaisons identifiées dites « à réaliser » soient prioritaires par rapport à celles déjà existantes (Evron-Châtres la Forêt, Evron-Sainte Gemmes le Robert...) ;

* Que la liaison à créer entre Evron et Assé le Bérenger soit envisagée en priorité sur les aménagements existants (tracé jaune sur la carte de synthèse « Réseau Cyclable à court terme ») dans la mesure où elle serait plus sécurisée et moins coûteuse par rapport à celle envisagée le long de la RD32 (voie à grande circulation...)

DIT que la commune prévoit les aménagements de voirie suivants : Aménagement entrée de bourg côté Evron.

S'ENGAGE à accompagner les négociations foncières auprès des propriétaires concernés en cas d'acquisitions foncières pour les aménagements cyclables inter-bourgs identifiés ;

S'ENGAGE à assurer la continuité des liaisons au sein du bourg.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

